CODE DU TRAVAIL, ARTICLES L.6352-3 À L.6352-5 ET R.6352-1 À R.6352-15

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La Bulle Formation · SAS · 12 rue Emma et Philippe Tiranty, 06000 Nice · SIRET 951 064 526 00019 · NDA 93 06 10463 06

## Article 1 Objet et champ d'application

Le présent règlement est établi conformément aux articles L.6352-3 à L.6352-5 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à toute personne inscrite à une action de formation organisée par La Bulle Formation (ci-après « le stagiaire »), pendant toute la durée de la formation, quel qu'en soit le lieu : locaux de La Bulle à Nice, lieu d'accueil extérieur (ashram de Gretz, cabinet partenaire) ou formation à distance.

Lorsque la formation se déroule dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les règles de santé et de sécurité applicables sont celles de cet établissement ; les autres dispositions du présent règlement restent applicables.

## Article 2 Hygiène, santé et sécurité

Chaque stagiaire veille à sa sécurité et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité, notamment les consignes d'incendie et d'évacuation affichées dans les locaux, et les indications des formatrices.

Il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux, d'y introduire ou d'y consommer des boissons alcoolisées ou des substances illicites, et de pénétrer ou de séjourner dans les locaux en état d'ébriété ou sous l'effet de telles substances.

Tout accident ou malaise survenu pendant la formation, même bénin, est signalé immédiatement à la formatrice, qui organise les premiers secours et appelle le 15 si nécessaire.

## Article 3 Pratiques corporelles et respiratoires

Nos formations comportent des pratiques physiques, respiratoires, sonores et méditatives qui peuvent susciter des réactions physiques ou émotionnelles. Pour pratiquer en sécurité :

- le stagiaire signale avant la formation, en toute confidentialité, tout problème de santé, traitement, grossesse ou contre-indication qui pourrait nécessiter une adaptation ;
- chaque pratique est proposée, jamais imposée : le stagiaire peut à tout moment choisir une variante, observer ou faire une pause, sans avoir à se justifier ;
- toute gêne, douleur ou émotion difficile peut être signalée à la formatrice, qui accompagne le stagiaire et adapte la suite de la formation.

## Article 4 Respect, consentement et prévention des violences

La Bulle Formation garantit à chacun un cadre de formation respectueux et sûr. Sont strictement interdits tout propos ou comportement sexiste, toute violence sexuelle ou sexiste, tout harcèlement moral ou sexuel et toute discrimination, quel qu'en soit l'auteur.

**Toucher pédagogique** : les mises en situation pratiques (bilan, palpation, ajustements de posture, exercices en binôme) supposent parfois un contact physique. Ce contact est toujours expliqué au préalable, limité à ce que la pratique exige, et soumis au consentement explicite de la personne, qui peut le refuser ou le retirer à tout moment sans conséquence.

**Signaler une situation** : tout stagiaire victime ou témoin peut en parler à Mathilde Proffit, référente, oralement ou à labulleformation@gmail.com. Le signalement est traité avec confidentialité, sans délai, et donne lieu aux mesures nécessaires pour protéger les personnes concernées. Ressources extérieures : 3919 (violences faites aux femmes), Défenseur des droits (discriminations).

## Article 5 Assiduité, horaires et émargement

Les horaires sont communiqués dans le contrat et la convocation. Le stagiaire est tenu de les respecter et de suivre la totalité de la formation.

Le stagiaire signe la feuille d'émargement à chaque demi-journée. À distance, sa présence est vérifiée par la connexion, caméra allumée pendant les temps de pratique, et par émargement selon les modalités indiquées par l'organisme.

Toute absence ou tout retard est signalé au plus tôt à Mathilde Proffit (mail ou WhatsApp). Les absences sont reportées sur l'attestation d'assiduité et, le cas échéant, communiquées au financeur.

## Article 6 Comportement et vie du groupe

Le stagiaire adopte une attitude courtoise envers les autres stagiaires, les formatrices et les personnes des lieux d'accueil. Les téléphones sont mis en silencieux pendant les séquences ; leur usage est réservé aux pauses, sauf demande pédagogique.

Le groupe WhatsApp de la session sert à l'organisation et au partage pédagogique ; les échanges y restent respectueux et confidentiels.

## Article 7 Confidentialité, image et données personnelles

Les situations cliniques, les cas de patients et les échanges personnels partagés en formation sont confidentiels : aucun élément permettant d'identifier un patient ou un stagiaire ne peut être diffusé. Les cas cliniques présentés par les stagiaires sont anonymisés.

Il est interdit d'enregistrer, de filmer ou de photographier une séquence, un support ou une personne sans l'accord de la formatrice et des personnes concernées. Les supports remis sont réservés à l'usage personnel du stagiaire et ne peuvent être diffusés.

Les données personnelles des stagiaires sont traitées uniquement pour la gestion de la formation ; chacun dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression auprès de labulleformation@gmail.com.

## Article 8 Locaux et matériel

Le stagiaire utilise le matériel mis à sa disposition (tapis, briques, sangles, matériel de bilan et de biofeedback, supports) conformément à son objet et le restitue en bon état. Toute détérioration est signalée. La Bulle Formation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets personnels.

## Article 9 Discipline

Le non-respect grave ou répété du présent règlement, après un premier échange avec Mathilde Proffit, peut conduire à un avertissement écrit, puis, si la situation l'exige (violence, harcèlement, mise en danger d'autrui), à l'exclusion de la formation. Aucune amende ni sanction financière ne peut être appliquée.

Le stagiaire est toujours informé par écrit de ce qui lui est reproché et entendu avant toute décision ; il peut se faire accompagner de la personne de son choix. La décision lui est notifiée par écrit, et le financeur en est informé le cas échéant (articles R.6352-3 à R.6352-8 du Code du travail).

## Article 10 Réclamations

Toute difficulté ou réclamation peut être adressée à Mathilde Proffit, oralement, par WhatsApp ou par écrit à labulleformation@gmail.com. Un accusé de réception est envoyé sous 48 heures ouvrées et une réponse écrite apportée sous 15 jours, selon la procédure de gestion des aléas, difficultés et réclamations de l'organisme.

## Article 11 Accessibilité et adaptations

Les stagiaires en situation de handicap ou ayant un besoin particulier (horaires, rythme, accessibilité, supports) peuvent solliciter une adaptation auprès de la référente handicap, Mathilde Proffit, à labulleformation@gmail.com, de préférence avant le début de la formation.

## Article 12 Représentation des stagiaires

Les formations de La Bulle Formation ayant une durée inférieure à 500 heures, l'élection de délégués des stagiaires prévue par les articles R.6352-9 à R.6352-15 du Code du travail ne s'applique pas. Les stagiaires peuvent faire part de leurs observations à tout moment à Mathilde Proffit et dans les questionnaires de satisfaction.

## Article 13 Publicité et entrée en vigueur

Le présent règlement est remis à chaque stagiaire avant son inscription définitive, avec le contrat de formation, et peut être téléchargé sur la-bulle-formation.com. Il est porté à la connaissance des formatrices intervenantes. Il entre en vigueur le 20 octobre 2026 et remplace toute version antérieure.

Fait à Nice, le 20 octobre 2026

**Mathilde Proffit**
Présidente de La Bulle Formation